

# DEMANDE DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

## CONDITIONS ET PIÈCES A FOURNIR

### DÉPÔT DE DOSSIER

Afin de simplifier votre démarche, merci de lire cette notice dans son intégralité.  
Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.

### PIÈCES A FOURNIR SELON VOTRE DEMANDE

LA DEMANDE DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE DEMANDEUR EN LETTRES MAJUSCULES ET AU STYLO NOIR  
MERCİ DE FOURNIR LES ORIGINAUX ET LES COPIES DES JUSTIFICATIFS

#### POUR TOUTE DEMANDE

- Cerfa n° 14882\*01 à compléter avec photo aux normes NFZ12-010 **collée** après avoir inscrit vos nom et prénom au dos
- Cerfa 06 n°14948\*01 **en couleur** à compléter sur lequel aura été collée 1 photo aux normes NFZ12-010 après avoir inscrit vos nom et prénom au dos
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité
  - CNI
  - Passeport
  - Permis
  - ...

#### PERTE OU VOL

- Récépissé de déclaration de perte de permis de conduire. Cette démarche s'effectue **exclusivement** en préfecture ou en sous-préfecture de Béziers
- ou enregistrement de la déclaration de vol par les services de Police ou de Gendarmerie
- Timbre fiscal\* de 25€

#### CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL OU DÉTÉRIORATION DE L'ORIGINAL

- Joindre le permis de conduire original à la demande

Les imprimés CERFA sont disponibles :

- [www.villeneuvelesmaguelone.fr](http://www.villeneuvelesmaguelone.fr)
- à la mairie de Villeneuve-lès-Maguelone

NB :

- *Dépôt de la demande de duplicata au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture = envoi du titre à domicile*
- *Envoi de la demande de duplicata par courrier ou via la mairie = retrait du titre au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture (selon le domicile)*

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS :

Avis d'impôt sur le revenu, taxe d'habitation, facture d'eau, d'électricité, de gaz...

\* Les timbres fiscaux sont vendus dans les bureaux de tabac, au centre des impôts ou par voie dématérialisée sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

## CAS PARTICULIERS

### PERSONNES HEBERGÉES

- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Lettre signée certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de 3 mois
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant



Mairie Place Porte Saint-Laurent  
BP 15 34751 Villeneuve-lès-Maguelone CEDEX  
Tél. : 04 67 69 75 75  
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Permanence le Mercredi jusqu'à 19h15.